
NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

01/12/2022

Date d'affichage :

16/12/2022

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. HEIDET Sylvain - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

Excusés : Mme FIMBEL Florence ayant donné procuration à Mickaël RONDON

M. GUYOD Quentin ayant donné procuration à Guy MICLO

M. KARLE Jean ayant donné procuration à Francis COURBOT

Mme VENCK-MILLET Gabrielle a été nommée secrétaire.

**Objet de la
délibération**

Le Maire présente au conseil municipal une motion destinée à inviter le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté à soutenir financièrement le diplôme universitaire « Gestionnaire Administratif - Secrétaire de Mairie ».

N° 109

Créée en 2016 à l'initiative des centres de gestion comtois avec le concours de l'université de Franche-Comté, cette initiative, qui contribue à améliorer le recrutement des secrétaires de mairie en milieu rural, n'a pu se tenir en 2022 fautes d'un financement suffisant.

**MOTION SOUTIEN AU
DIPLOME
UNIVERSITAIRE
GESTIONNAIRE
ADMINISTRATIF -
SECRÉTAIRE DE
MAIRIE (GASM)**

Ce dernier repose en effet entièrement pour l'instant sur les contributions des demandeurs d'emplois intéressés par la formation et l'Allocation Individuelle de Formation que « Pôle Emploi » ne peut débloquer que pour 5 personnes pour l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté !

Le Conseil Régional, alors même qu'il s'agit d'une de ses compétences, ne s'intéresse pas à ce dispositif.

Les raisons de la frilosité du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté sont inconnues ; et d'autant plus incompréhensibles que d'autres conseils régionaux comme celui de Bretagne ont su s'intéresser à des initiatives identiques

pratiquées sur leur territoire en partie
partiellement.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID : 090-219000882-20221212-DELIB2022109-DE



Les questions de formation professionnelle ne pouvant être traitées sans une manifestation d'intérêt du Conseil Régional, il y a donc lieu d'enjoindre par la présente délibération au Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté de s'expliquer sur sa politique d'autant plus déconcertante qu'il connaît parfaitement les difficultés rencontrées par les communes rurales pour recruter sur ces emplois.

Le Maire propose donc d'apporter le soutien de la commune aux efforts du CDG de Haute-Saône et du Territoire de Belfort pour obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le DU GASM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuvent la motion concernant la formation des secrétaires de mairie DU «GASM»,
- Affirment leurs soutiens aux Centres de Gestion de Haute-Saône et du Territoire de Belfort .

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO

